

2025-38

DEPARTEMENT DU TARN
ET GARONNEArrondissement de
Montauban

COMMUNE DE BESSENS



SEANCE DU 09 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi neuf juillet, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

Etaient présents, Mmes et MM. : Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Brigitte MOT, Alain ROUBY, Magalie LALA, Sylvain PENCHE, Nadège OGER, Amédée HUGANET, Vanessa DE CORTE, Bastien PLANA, Audrey GRANIOU.

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM. : Laetitia LAFORGUE quiba donné procuration à Audrey GRANIOU, Jérôme FABRIS qui a donné procuration à Nadège OGER, Guillaume CAUMON, Severine MONTANARO WIECZORECK qui a donné procuration à Vanessa De Corte, Serge MICHEL, Emmanuelle TOURNAY, Jamel FAITOUT, Marjorie CIRODDE qui a donné procuration à Brigitte MOT.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, M. Alain ROUBY ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation: 04/07/2025**Délibération n°2025-38 : Autorisation de création d'un emploi non permanent lié à un accroissement temporaire d'activité**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-23 1° ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

En raison des besoins de la commune liées à une surcharge de travail correspondant à un accroissement temporaire d'activité au sein des services techniques, le Maire propose de créer un emploi non permanent répondant aux caractéristiques suivantes :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 1 ^{er} août 2025 au 31 juillet 2025	1	Adjoint technique territorial	Agent technique polyvalent	35h

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue de 15 voix « pour » :

DECIDE de créer 1 emploi non permanent dans les conditions précitées ;**CHARGE** le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer les contrats et éventuels avenants ;**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget 2025 de la commune aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Fait à Bessens, le 09/07/2025

Le Maire,

Adrien RAPHET



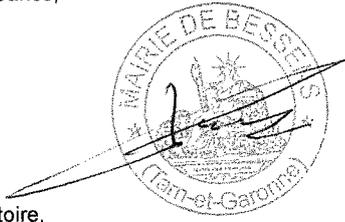
AR Prefecture

082-218200178-20250709-DELIB2025_38-DE
Reçu le 17/07/2025
Publié le 17/07/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS**

Le Secrétaire de Séance,

Alain ROUBY



Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le : **17 JUIL. 2025**

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : **17 JUIL. 2025**